

NOTE SYNTHÉTIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

L'article 107 de la loi NOTRe (portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

- La population totale de Gimouille (*source INSEE*)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
479 habitants	479 habitants	479 habitants	463 habitants	463 habitants	463 habitants

2019	2020
463 habitants	454 habitants

Dernier recensement de la population : Février 2016

- La population DGF* de Gimouille

2013	2014	2015	2016	2017	2018
559 habitants	551 habitants	552 habitants	554 habitants	547 habitants	480 habitants

2019	2020
480 habitants	477 habitants

* Population DGF = population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire)

L'analyse des ratios de Gimouille :

Les ratios sont arrondis à l'unité par défaut, les pourcentages au centième par défaut.

Les montants des recettes réelles et des dépenses réelles ne comportent pas les éventuels excédent et/ou déficits antérieurs reportés.

1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population DGF :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
806 €	737 €	748 €	706 €	861 €	958 €
2019	2020				
862 €	980 €				

Dépenses réelles de fonctionnement 2013 : 450 618,72 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2014 : 406 016,53 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2015 : 412 940,75 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2016 : 391 320,21 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2017 : 471 073,81 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2018 : 459 633,11 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2019 : 413 926,27 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2020 : 467 438,23 €

2 - Recettes réelles de fonctionnement / Population DGF :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 091 €	840 €	947 €	764 €	1 024 €	927 €
2019	2020				
970 €	986 €				

Recettes réelles de fonctionnement 2013 : 610 078,94 €
Recettes réelles de fonctionnement 2014 : 463 126,66 €
Recettes réelles de fonctionnement 2015 : 522 835,32 €
Recettes réelles de fonctionnement 2016 : 423 149,82 €
Recettes réelles de fonctionnement 2017 : 560 120,81 €
Recettes réelles de fonctionnement 2018 : 444 722,45 €
Recettes réelles de fonctionnement 2019 : 465 446,72 €
Recettes réelles de fonctionnement 2020 : 470 479,68 €

3 - Produit des impositions directes / Population :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
325 €	330 €	335 €	354 €	345 €	412 €
2019	2020				
449 €	500 €				

	Produit Fiscal 2018	Produit Fiscal 2019	% évolution 2019 / 2018	Produit Fiscal 2020	% évolution 2020 / 2019
Taxe Habitation	70 083 €	71 025 €	- 0,08 %	71 891 €	+ 1,22 %
Taxe Foncière Bâti	90 412 €	102 467 €	+ 13,33 %	118 440 €	+ 15,59 %
Taxe Foncière Non Bâti	32 197 €	32 842 €	+ 2,00 %	36 850 €	+ 12,20 %

Produit fiscal 2013 : 155 875 €
Produit fiscal 2014 : 158 226 €
Produit fiscal 2015 : 160 593 €
Produit fiscal 2016 : 163 733 €
Produit fiscal 2017 : 159 918 €
Produit fiscal 2018 : 190 832 €
Produit fiscal 2019 : 207 700 €
Produit fiscal 2020 : 227 181 €

Taux d'imposition communaux 2020 :

- Taxe foncière bâti : 24,00 %
- Taxe foncière non bâti : 55,00 %

En 2020 est apparue la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

4 - Dépenses d'équipement brut / Population :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
226 €	144 €	169 €	41 €	311 €	138 €
2019	2020				
198 €	215 €				

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

5 - Encours de la dette / Population :

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit à la banque chaque fin d'année.

Prêt n° 0558959

Organisme : Crédit Agricole Centre Loire
Montant du prêt : 400 000,00 € (*quatre cent mille euros*)
Durée totale : 204 mois
Date de réalisation : 26/01/2017
Taux : 1,07 % - Taux fixe

2017	2018	2019	2020
829 €	782 €	735 €	700 €

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2017	3 166,85	16 157,38	19 324,23	383 842,62
2018	4 020,05	21 745,59	25 765,64	362 097,03
2019	3 786,44	21 979,20	25 765,64	340 117,83
2020	3 550,33	22 215,31	25 765,64	317 902,52
2021	3 311,66	22 453,98	25 765,64	295 448,54
2022	3 070,43	22 695,21	25 765,64	272 753,33
2023	2 826,64	22 939,00	25 765,64	249 814,33
2024	2 580,19	23 185,45	25 765,64	226 628,88
2025	2 331,10	23 434,54	25 765,64	203 194,34
2026	2 079,35	23 686,29	25 765,64	179 508,05
2027	1 824,89	23 940,75	25 765,64	155 567,30
2028	1 567,68	24 197,96	25 765,64	131 369,34
2029	1 307,73	24 457,91	25 765,64	106 911,43
2030	1 044,98	24 720,66	25 765,64	82 190,77
2031	779,41	24 986,23	25 765,64	57 207,54
2032	510,97	25 254,67	25 765,64	31 949,87
2033	239,67	25 525,97	25 765,64	6 423,90
2034	17,18	6 423,90	6 441,08	-
TOTAL GENERAL	38 015,55	400 000,00	438 015,55	-

Il s'agit d'un prêt souscrit en 2017, destiné à effectuer divers travaux et achats d'investissements.

Cet emprunt sera soldé en janvier 2034.

Prêt n° 10278 02505 000202793 02

Organisme : Crédit Mutuel
 Montant du prêt : 33 600.00 € (*trente-trois mille six cent euros*)
 Durée totale : 36 mois
 Date de réalisation : 21/04/2020
 Taux : 0,40 % - Taux fixe

2020
55 €

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2020	84,56	8 362,24	8 446,80	25 153,20
2021	84,18	11 188,74	11 272,92	13 880,28
2022	39,36	11 233,56	11 272,92	2 607,36
2023	2,82	2 815,46	2 818,28	-
TOTAL GENERAL	210,92	33 600,00	33 810,92	-

Il s'agit d'un prêt souscrit en 2020, destiné à l'acquisition d'une goudronneuse.
 Cet emprunt sera soldé en 2023.

6 – Participation financière auprès du SIEEEN :

(SIEEEN : Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre)

Illumination de l'Eglise

Montant de la participation communale : 10 329,57 € (dix mille trois cent vingt-neuf euros et cinquante-sept cents)

Durée totale : 12 ans

Date de réalisation : 2019

Taux : 1,47 % - Taux fixe

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2019	82,00	824,00	906,00	9 505,57
2020	76,00	830,00	906,00	8 675,57
2021	69,00	837,00	906,00	7 838,57
2022	62,00	844,00	906,00	6 994,57
2023	55,00	851,00	906,00	6 143,57
2024	49,00	857,00	906,00	5 286,57
2025	42,00	864,00	906,00	4 422,57
2026	35,00	871,00	906,00	3 551,57
2027	28,00	878,00	906,00	2 673,57
2028	21,00	885,00	906,00	1 788,57
2029	14,00	892,00	906,00	896,57
2030	7,00	896,57	903,57	-
TOTAL GENERAL	540,00	10 329,57	10 869,57	-

Il s'agit de la mise en place d'éclairage, destiné à l'illumination de l'Eglise, installé en 2018.
Cette participation financière sera soldée en 2030.

Illumination du Port

Montant de la participation communale : 11 875,60 € (*onze mille huit cent soixante-quinze euros et soixante cents*)

Durée totale : 12 ans

Date de réalisation : 2019

Taux : 1,47 % - Taux fixe

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2019	95,00	946,00	1 041,00	10 929,60
2020	87,00	954,00	1 041,00	9 975,60
2021	79,00	962,00	1 041,00	9 013,60
2022	72,00	969,00	1 041,00	8 044,60
2023	64,00	977,00	1 041,00	7 067,60
2024	56,00	985,00	1 041,00	6 082,60
2025	48,00	993,00	1 041,00	5 089,60
2026	40,00	1 001,00	1 041,00	4 088,60
2027	32,00	1 009,00	1 041,00	3 079,60
2028	24,00	1 017,00	1 041,00	2 062,60
2029	16,00	1 025,00	1 041,00	1 037,60
2030	8,00	1 037,60	1 045,60	-
TOTAL GENERAL	621,00	11 875,60	12 496,60	-

Il s'agit de la mise en place d'éclairage, destiné à l'illumination du Port, installé en 2018.
Cette participation financière sera soldée en 2030.

Remplacement des candélabres d'éclairage public

Montant de la participation communale : 73 928,53 € (soixante-treize mille neuf cent vingt-huit euros et cinquante-trois cents)

Durée totale : 12 ans

Date de réalisation : 2019

Taux : 1,47 % - Taux fixe

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2019	590,00	5 894,00	6 484,00	68 034,53
2020	542,00	5 942,00	6 484,00	62 092,53
2021	496,00	5 988,00	6 484,00	56 104,53
2022	448,00	6 036,00	6 484,00	50 068,53
2023	398,00	6 086,00	6 484,00	43 982,53
2024	351,00	6 133,00	6 484,00	37 849,53
2025	301,00	6 183,00	6 484,00	31 666,53
2026	251,00	6 233,00	6 484,00	25 433,53
2027	203,00	6 281,00	6 484,00	19 152,53
2028	152,00	6 332,00	6 484,00	12 820,53
2029	102,00	6 382,00	6 484,00	6 438,53
2030	51,00	6 428,53	6 489,53	-
TOTAL GENERAL	3 885,00	73 928,53	77 813,53	-

Il s'agit du remplacement des candélabres d'éclairage public, installés en 2018.
Cette participation financière sera soldée en 2030.

Remplacement des candélabres d'éclairage public - Dissimulation de réseaux basse tension - Rue du Pont Canal

Montant de la participation communale : 8 050,30 € (*huit mille cinquante euros et trente cents*)

Durée totale : 12 ans

Date de réalisation : 2020

Taux : 1,47 % - Taux fixe

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2020	64,40	641,85	706,25	8 050,30
2021	59,27	646,98	706,25	
2022	54,09	652,16	706,25	
2023	48,87	657,38	706,25	
2024	43,62	662,63	706,25	
2025	38,31	667,94	706,25	
2026	32,97	673,28	706,25	
2027	27,58	678,67	706,25	
2028	22,16	684,09	706,25	
2029	16,68	689,57	706,25	
2030	11,17	695,08	706,25	
2031	5,61	700,67	706,28	-
TOTAL GENERAL	424,73	8 050,30	8 475,03	-

Il s'agit du remplacement des candélabres d'éclairage public et la dissimulation des réseaux basse tension, rue du Pont Canal, en 2019.

Cette participation financière sera soldée en 2031.

6.1 – Participation financière auprès de NEVERS AGGLOMERATION :

Colonnes enterrées

Montant de la participation communale : 52 642,60 € (cinquante-deux mille six cent quarante-deux euros et soixante cents)

Durée totale : 7 ans

Date de réalisation : 01/07/2017

Taux : 0,00 % - Taux fixe

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2017	-	7 520,37	7 520,37	45 122,23
2018	-	7 520,37	7 520,37	37 601,86
2019	-	7 520,37	7 520,37	30 081,49
2020	-	7 520,37	7 520,37	22 561,12
2021	-	7 520,37	7 520,37	15 040,75
2022	-	7 520,37	7 520,37	7 520,37
2023	-	7 520,37	7 520,37	-
TOTAL GENERAL	-	52 642,60	52 642,60	-

Il s'agit de la mise en place des colonnes enterrées sur le territoire communal en 2017.
La convention de financement établie avec Nevers Agglomération prendra fin en 2023.

7 – Dotation forfaitaire / Population :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
103 €	94 €	73 €	57 €	41 €	28 €
2019	2020				
22 €	17 €				

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la Dotation Forfaitaire par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

Dotation forfaitaire 2013 : 49 529 €
Dotation forfaitaire 2014 : 45 216 €
Dotation forfaitaire 2015 : 35 056 €
Dotation forfaitaire 2016 : 26 237 €
Dotation forfaitaire 2017 : 18 929 €
Dotation forfaitaire 2018 : 12 935 €
Dotation forfaitaire 2019 : 10 144 €
Dotation forfaitaire 2020 : 7 650 €

Evolution 2020 / 2019 :

- En euros : - 2 494 €
- En pourcentage : - 24,59 %

8 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
52 %	41 %	54 %	51 %	51 %	52 %
2019	2020				
53 %	56 %				

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible, quelle que soit la population de la commune.

Ce ratio prend en compte les cotisations aux différents organismes (ex : URSSAF, CNRACL), la charge de personnel extérieur (ex : intervenant TAP), l'assurance statutaire, les conseils de discipline, les visites médicales, etc.

Frais de personnel 2013 : 234 544,64 €

Frais de personnel 2014 : 164 659,12 €

Frais de personnel 2015 : 223 869,76 €

(Remboursement sur CUI-CAE 2015 : 2 878,07 €)

Frais de personnel 2016 : 198 980,62 €

(Remboursement sur CUI-CAE 2016 : 20 760,64 €)

Frais de personnel 2017 : 239 898,20 €

(Remboursement sur CUI-CAE 2017 : 22 388,43 €)

Frais de personnel 2018 : 238 980,85 €

(Remboursement sur CUI-CAE 2018 : 9 509,79 €)

Frais de personnel 2019 : 219 678,21 €

(Remboursement sur CAE-PEC 2019 : 4 515,03 €)

Frais de personnel 2020 : 262 781,47 €

(Remboursement sur CUI-CAE-PEC- 2020 : 41 793,23 €)

CUI : Contrat Unique d'Insertion

CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

PEC : Parcours Emploi Compétences

9 - (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
78 %	91 %	82 %	94 %	106 %	93 %
2019	2020				
94 %	105 %				

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais uniquement avec le recours à l'emprunt.

2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

- Tableau des subventions aux associations

Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	
Désignation	Compte Administratif 2020
Parcours Educatif Gimouille	500 €
Un piano dans l'herbe	1 500 €
Les Gémoliens du Pont Carreau	50 €
TOTAL	2 050 €

- Tableau des prestations en nature accordées aux associations

Liste des mises à disposition de locaux pour les associations pour l'année 2020			
Désignation	Salle	Périodes	Loyer
Bombaz Dance	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Les mercredis et samedis après-midi, et autres dates pour répétitions et/ou prestations	A titre gratuit
Club de Loisirs et d'Echanges	Salle Polyvalente Maison des Associations	Les jeudis après-midi tous les 15 jours, et/ou autres dates pour réunions exceptionnelles	A titre gratuit
Club de Tennis de Table de Saincaize	Salle Polyvalente	Les jeudis soirs, et/ou autres dates pour tournois	A titre gratuit
Omnisport de Saincaize (<i>Zumba</i>)	Salle Polyvalente	Les lundis soirs	A titre gratuit
Club de Pétanque	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Danse sans les Stars	Salle Polyvalente Cantine	Tous les mardis soirs, et/ou autres dates pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Gimouille Animations et Culture	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit

3/ Présentation agrégée des résultats du budget primitif 2020

BUDGET PRINCIPAL	
FONCTIONNEMENT	
Recettes	470 479,68 €
Dépenses	467 438,23 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	57 014,66 €
Dépenses	128 270,93 €

Excédent de fonctionnement : 3 041,45 €

Déficit d'investissement : 71 256,27 €

4/ Liste des organismes pour lesquels la commune a garanti un emprunt

CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE	Les Commailles 58640 VARENNES-VAUZELLES
CREDIT MUTUEL NEVERS OUEST	88B rue Henri Bouquillard 58000 NEVERS

5/ Tableau retraçant les emprunts garantis par la commune

N° de prêt	Prêteur	Date d'effet	Terme de l'engagement	Montant total emprunté	Objet	Capital garanti restant dû au 31/12/2020
0558959	Crédit Agricole Centre Loire	26/01/2017	26/01/2034	400 000 €	Divers travaux et achats d'investissement	317 902,52 €
020279302	Crédit Mutuel Nevers Ouest	21/04/2020	31/03/2023	33 600 €	Acquisition camion gravillonneur	25 153,20 €